

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/80-07

Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Plan de Revitalisation Economique (PRE)

Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace (UGA) et Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace (UCA) : Demandes de soutien au titre d'actions complémentaires à celles déjà engagées au titre du PRE.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de soutenir à titre tout à fait exceptionnel dans le cadre du plan de revitalisation économique, les deux nouvelles opérations présentées par l'UGA et l'UCA .

• **Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace (UGA) :**

- Décide d'attribuer à l'UGA une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de son action « Conception d'une plate-forme de numérisation », soit 2 000 € en 2007 et 2 000 € en 2008 sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2008,
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme F027 Enveloppe 80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90,
- Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace et jointe en annexe 1 du rapport.

• **Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace (UCA) :**

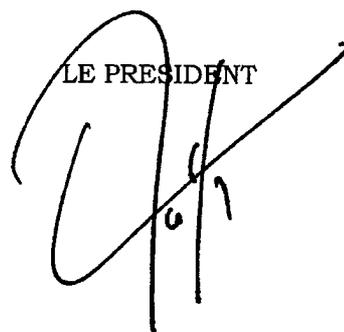
- Décide d'attribuer à l'UCA une subvention de fonctionnement de 26 045 € pour 2007 au titre de son action « Agir sur les ressources humaines, développer les compétences des salariés pour assurer la compétitivité et la transmission des entreprises artisanales »,
 - Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme F027 Enveloppe 80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90,
 - Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace et jointe en annexe 2 du rapport.
- Approuve la création de comités de pilotage qui assureront le suivi de l'évaluation financière et qualitative des actions.
- Désigne comme membres de ces comités au titre du Département du Haut-Rhin :
1. M. Michel HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
 2. M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche,
 3. M. Francis FLURY, Vice-Président du Conseil Général et Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
 4. M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du Canton d'Andolsheim.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER